

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

### BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce Journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50  
Six mois, 14 francs, 50  
Un an, 28 francs, 50

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, Bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 35 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIER et C<sup>o</sup>, 20, rue de la Boquerie.  
Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul dépositaire public; on des autres chez MM. HAVAS LAFITTE BULLIER et C<sup>o</sup> pour les villes de l'ouest et de l'est de la France.

ROUBAIX, 26 JANVIER 1869.

#### Bulletin politique.

Le Journal officiel annonce que l'Empereur a reçu, le 24 janvier, au palais des Tuileries, M. Baringhame et les autres envoyés extraordinaires de l'Empereur de la Chine, ces personnages ont été admis à présenter leurs hommages à l'Impératrice Eugénie.

Aux termes d'un télégramme de Constantinople du 24 janvier, l'amiral Hobbart Pacha a quitté, avec la flotte ottomane, les eaux de Syrie sur la promesse des autorités grecques que l'Enosie ne sortirait pas de ce port. La même dépêche annonce que le vice-roi d'Égypte a mis 50,000 hommes et 50 flûtes à la disposition du Sultan pour le cas où la guerre éclaterait entre la Turquie et la Grèce.

Le président Johnson a transmis à la Chambre des Représentants les documents ayant trait au conflit gréco-turc. Parmi ces pièces figure une lettre adressée de Washington, le 22 juillet 1867, par M. Seward à M. Morris, ministre de l'Union américaine en Turquie et chargeant M. Morris de lire au ministre des affaires étrangères de la Porte la résolution adoptée par le congrès des États-Unis pour exprimer ses sympathies à la Grèce.

On écrit encore de Washington, qu'à la suite de l'amnistie proclamée par le président Johnson, un assez grand nombre de personnes compromises dans la rébellion des États du Sud et qui s'étaient exilées pour se soustraire à l'action des tribunaux se disposent à rentrer dans leurs foyers. Toutefois, cet acte de clémence ne saurait prévaloir sur la loi fondamentale dont l'application aujourd'hui partie le même amendement, aux termes duquel tous ceux qui après avoir prêté serment de fidélité à la Constitution des États-Unis, ont participé à la rébellion, resteront privés de leurs droits politiques aussi longtemps que le congrès, à la majorité des deux tiers des voix, n'aura pas levé l'interdit.

Un journal de Madrid, *El Siglo*, se fait l'écho de bruits contradictoires fort répandus, dit-il, dans la capitale de l'Espagne. D'après les uns, les Cortès ne s'ouvriraient pas et on proclamerait le duc de Montpensier roi d'Espagne. D'après les autres, le gouvernement se jetterait dans les bras de la démocratie et il appuierait la candidature à la présidence du congrès, de M. Rivero; enfin on dit encore qu'il était sérieusement question du prince des Asturies comme offrant la seule solution possible des embarras dans lesquels les hommes d'Atcolea ont précipité le pays.

J. REPOUX.

L'Indépendant français maintient en ces termes une nouvelle qu'il a publiée dans un de ses derniers numéros et que nous avons reproduite :

« Nous avons annoncé dans notre numéro du 17 janvier courant que des modifications importantes allaient être apportées au régime commercial créé par les traités de 1860. Nous renouvelons aujourd'hui notre assertion, malgré les désaveux plus ou moins catégoriques de la presse officielle, et nous affirmons sur la foi d'un haut fonctionnaire de l'Administration, que le gouvernement prépare, sous une révision radicale des traités de 1860, du moins de nombreuses transformations destinées à mettre les tarifs douaniers en harmonie avec les besoins de notre industrie nationale.

« Si l'Administration contestait l'exactitude de nos informations, nous produirions aussitôt une pièce établissant que ces renseignements nous viennent du fonctionnaire le mieux placé pour être au courant des projets du gouvernement. »

#### Livre bleu.

L'exposé de la situation de l'Empire nous apprend deux choses également intéressantes : d'abord les efforts de la diplomatie commerciale de l'Empire en faveur de la propagande libre-échangiste, ensuite son peu de succès en Russie, en Amérique et en Espagne.

« Nous devons mentionner, dit l'Exposé, les efforts tentés par notre diplomatie

commerciale pour préparer, autant qu'il dépendait d'elle, l'extension des règles libérales de notre législation douanière aux pays demeurés, jusqu'à présent, en dehors de la solidarité successivement établie, depuis 1860, entre les intérêts de tous les États du continent européen.

Ainsi, voilà le gouvernement impérial qui se fait le champion d'un système économique dont tout le bénéfice revient aux Anglais. Autrefois, nos voisins d'Outre-Manche s'agitaient dans les meetings, s'imposant le devoir et aussi la peine d'une propagande libre-échangiste; aujourd'hui, ils sont bien tranquilles; la France fait leur besogne.

Heureusement que tout le monde n'est pas d'aussi bonne composition que le gouvernement français. Le Russe se méfie; l'Américain est revenu de ses illusions; l'Espagnol hésite malgré les avances qu'on lui fait. Mais écoutons ce que dit l'Exposé :

« Les espérances qu'on avait conçues sur la révision du tarif général des douanes de l'Empire de Russie ne se sont point réalisées. Le cabinet de Saint-Petersbourg hésite à compléter les grandes réformes libérales par l'abaissement des taxes qui entravent à un si haut degré le mouvement des échanges de ce vaste Empire avec l'étranger. L'Exposé veut bien reconnaître que la Russie use de son droit; mais il espère que le temps ouvrira les yeux au gouvernement de cette nation sur les avantages du système. »

« Les États-Unis d'Amérique ont l'air de s'entendre avec les Russes pour maintenir des taxes élevées qui gêneraient les transactions. L'expérience seule peut ouvrir les yeux à cette nation, dit l'Exposé. On remarque que c'est précisément l'expérience qui a fait revenir les Américains au régime protecteur.

« Au delà des Pyrénées, la résistance n'est pas moindre; il n'y a guère que le parti républicain, s'il arrivait au pouvoir, qui soit capable de se lancer dans les aventures libre-échangistes.

« Jusqu'à présent, dit l'Exposé, l'Espagne a maintenu dans son Code douanier des droits excessifs qui favorisent les opérations de trafic interlope au préjudice du Trésor et du commerce légitime, et conservé à ses règlements maritimes ce caractère de privilège au profit du pavillon national, dont les derniers vestiges vont disparaître de notre législation dans le courant de cette année.

« Ajoutons : Et l'Espagne monarchique fera bien de persévérer.

Quant au « royaume d'Italie », s'il est

entré dans le système, il essaye d'en sortir à l'occasion. On sait la petite perfidie dont il a usé envers la France, sa protectrice; l'Exposé en reparle, et il fait bien. Aux termes de l'article 24 du traité de commerce du 17 janvier 1863, les grains expédiés, en transit, d'Autriche à destination de France, sont exempts de tous droits; or, le gouvernement italien, au mépris de ce traité, a perçu une taxe assez imposante sur les blés expédiés d'Autriche pour la France, et il refuse de les restituer. Il a bien voulu consentir, toutefois, à ce que désormais la taxe ne soit plus perçue; et le gouvernement peut-il tolérer un pareil procédé ?

(Union.)

#### Toujours l'arbitraire !

Un de nos principaux industriels de l'Alsace, M. A. Schlumberger, vient d'adresser au Conseil d'État un mémoire dans lequel nous trouvons de précieuses révélations sur la situation présente des grands établissements manufacturiers de cette région. Il paraît, d'après le mémoire, que le gouvernement, non content d'avoir ruiné les producteurs de l'Alsace par les traités de commerce, leur fait supporter, par une répartition injuste et arbitraire de l'impôt, des charges qui ne laissent pas d'être fort onéreuses.

« Quelques réclamations ont été soumises au ministre des finances, il n'y a eu aucune satisfaction que d'une manière incomplète et après d'innombrables délais et formalités. Mais tous les industriels qui ont des réclamations à faire valoir ne les ont pas formulées, et s'ils se décidaient à défendre leurs droits, le Conseil d'État pourrait à peine suffire à l'examen de leurs griefs.

Le mémoire de M. A. Schlumberger établit que, par suite des fausses estimations du fisc, cet honorable industriel a dû payer une somme supérieure de 800 francs à ce qu'il lui revenait de sa capacité contributive. M. Schlumberger proteste contre cette exaction et il demande que ses rôles d'imposition soient l'objet d'une expertise qui en détermine la rigoureuse et valable importance. Cette demande n'ayant pas été accueillie, sous le prétexte étrange que ses contributions ne dépassent pas la moyenne attribuée aux autres industriels, M. A. Schlumberger croit devoir invoquer l'autorité du Conseil d'État.

« A quelle époque le Conseil d'État éta-

diéra-t-il l'affaire ? quand rendra-t-il sa décision ? sa décision sera-t-elle conforme aux espérances du réclamant ? Autant de questions sur lesquelles il est absolument impossible de se prononcer.

Dans sa réponse à M. Schlumberger, le ministre des finances a allégué, entre autres raisons, que la préparation des manufactures suisses sans se plaindre des exigences du fisc. L'explication n'est-elle pas admirable ? Ce que l'administration ne dit pas, c'est que, si les contribuables injustement taxés n'osent point engager la lutte contre le fisc, c'est que, d'une part, ils redoutent les lenteurs de ces sortes de conflits, et que, d'autre part, ils craignent de ne pas obtenir justice ! Cette situation, nous le reconnaissons, paraît invraisemblable en un temps où le pouvoir se déclare le zélé protecteur de tous les intérêts; mais après avoir lu le mémoire de M. Schlumberger on ne saurait la contester et nous la signalons comme un des traits caractéristiques du régime actuel !

« Si l'industrie alsacienne était florissante, on concevrait, jusqu'à un certain point, que l'administration rejetât ses plaintes comme importunes; mais, dit M. Schlumberger, à aucune époque l'industrie alsacienne ne s'est élevée dans une position plus désastreuse, jamais ses pertes n'ont été plus constantes; aujourd'hui la valeur locative des usines dans la vallée des Vosges est réduite à rien !

L'arbitraire du fisc aggrave les désordres causés par l'arbitraire gouvernemental; quel contraste à ces déclarations solennelles où l'on nous parle de la prospérité qui va toujours croissant ! »

Alex. Durand. (Indépendant français.)

#### CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris. — Lundi 25 Janvier.  
On fait courir des bruits alarmants sur les dispositions du Gouvernement Grec qui serait résolu à s'accorder à la Turquie aucune des satisfactions réclamées. Ces bruits peuvent être entretenus à dessein, agitent encore quelque peu le monde politique. Pourtant tous les renseignements que je recueille s'accordent à faire prévoir l'issue pacifique du conflit entre la Turquie et la Grèce. Le comte Walewski a du s'embarquer avant hier à Marseille pour porter au baron Bude une copie du protocole rédigé par la conférence. On ne peut donc connaître la réponse de la Grèce, et, par suite de la rupture des communications télégraphiques, on n'aura

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX  
DU 27 JANVIER 1869.

#### LE TESTAMENT DE MA TANTE

— Suite. — Voir le Journal de Roubaix.  
du 24 Janvier.

J'avais gardé un souvenir très-net de la mystérieuse lettre écrite par Agathe à Mme Liéver. J'en ignorais absolument le contenu, bien que ne le croyant pas étranger au voyage de cette dame.

« Un jour que nous causions des tristes circonstances qui avaient précédé la catastrophe, Mme Liéver qui était venue s'informer de mes nouvelles avec une bienveillance que je n'avais aucun sujet de suspecter, qu'il précipitamment, son porte-monnaie et se tira une lettre qu'elle nous donna la permission de lire à haute-voix.

en une conjecture si grave, il m'a semblé que votre place était à son chevet et que vous sauriez gré à la main inconcue qui vous avertit, que vous demandez le secret sur une démarche dont le récit inquiéterait inutilement votre cher malade; et qui vous prie d'agréer l'expression de sa considération très-distinguée.

« Voici ce qui motiva mon voyage de Paris, continua Mme Liéver, ce voyage qui, je ne sais pourquoi, a tant affligé Mme votre tante. Puisque nous sommes seules, mesdemoiselles, car j'évite ce triste sujet devant mon pauvre frère, ne pourriez-vous m'aider à éclaircir le mystère de cette lettre ? connaissez-vous cette écriture ?

« Il y avait bien un peu d'inquisition dans les yeux, dans la voix, de la vieille dame, mais, en somme, sa curiosité était fort naturelle.

« Agathe, à qui la lettre était tendue, la prit, la parcourut du regard et la rendit tranquillement en disant :

« Je ne connais pas du tout cette écriture.

« Je regrette vraiment, madame, de ne pouvoir éclaircir vos doutes, dit poliment Agathe en la reconduisant.

« La veuve se tourna de mon côté, et dit avec un geste étonnant :

« Oh ! mes doutes ne sont plus loin d'être une certitude. Dans toute affaire de succession, chère demoiselle Agathe, cherchez d'abord l'intéressé et neuf fois sur dix vous serez dans le vrai.

« Ce fut aussi, que, pour n'avoir voulu ni mentir, ni accuser, je passai aux yeux de Mme Liéver pour l'auteur, méchamment inspiré, de cette désastreuse lettre anonyme.

« Parfois, touchée de la position de ma cousine, égarée de mon isolement, il m'était venu aux lèvres des offres généreuses que je lui exprimais simplement. Elle s'en frottait comme d'une impertinence. Elle en arriva, d'injustice en injustice, à me reprocher un jour que je lui demandais de rester avec moi et de partager mon aisance sans compter.

« Votre nouvelle position, Nicette, ne vous donne pas le droit de m'accabler de votre supériorité... pécuniaire, et de vos avances blessantes. Vous avez été avouée, jouissez de votre fortune sans chercher davantage à m'humilier.

« Je venais d'envoyer ces lettres à la poste lorsqu'Agathe entra dans la chambre d'amis dont j'avais fait la mienne en abandonnant le cabinet vert. Elle me déclara avec la sécheresse d'accent qui lui était propre, qu'elle venait de trouver une place de sous-maitresse dans un pensionnat de demoiselles, et qu'elle y entrerait dès le lendemain.

« Ma première pensée fut de lui dire : attendez ! mais j'eus la prudence de contenir une exclamation que je n'aurais pu justifier. J'exprimai simplement mon regret de la voir répondre par un résolution si prompt à un désir que je lui avais témoigné de la conserver près de moi.

« Elle m'interrompit par un geste en ajoutant avec hauteur que tout bienfait lui serait insupportable, mais qu'elle accepterait volontiers un portion de ce qui lui était dû, c'est-à-dire un semestre de legs que je devais annuellement lui payer.

« Très-empêché d'une demande, qui devait tant coûter à son orgueil, je pris dans le secrétaire de ma tante un billet de 500 fr.

« Je remis ce billet à Mme Liéver, et elle se précipita vers son cabinet, en disant :

« Je n'ai rien de mieux à vous offrir, dit-elle, que ce que je vous offre, c'est-à-dire un billet de 500 francs. Mais, si vous n'avez rien de mieux à me proposer, je vous prie de m'en excuser.

que j'essaya de lui faire accepter comme avance.

« Elle le repoussa.

« Quelle coquerie ! dit-elle, donnez-moi 300 francs seulement, je vous en prie.

« Je parvins à réunir en or la somme qu'elle désirait, et la lui remis avec un douloureux serrement de cœur.

« Elle m'embrassa froidement.

« Adieu, me dit-elle ; je pars demain par le premier train, vous dormirez en core. Adieu.

« Il y avait tant de raideur d'elle à moi, tant de répulsion même, que je ne fis plus une seule tentative pour la retenir et elle résigna à rester seule dans la maison avec Marianne.

« Quelles que pénibles que fussent nos relations depuis les derniers événements, ma cousine, par son âge, par sa parenté, était une égide, une protection. Ma solitude me parut horrible. Je n'osais demeurer dans le salon qui me rappelait de si affreux souvenirs. La salle à manger m'était également odieuse. Je m'enfermai dans ma chambre à laquelle j'étais encore très peu familiarisée dont la tapisserie à grands personnages mythologiques, me faisaient frissonner le voir.

« Ce fut une longue semaine pleine d'angoisses, hantée de fantômes; assailli de craintes pour l'avenir. Faudrait-il donc toujours vivre ainsi, seule ? ou m'enfermer sous la grille sévère d'un couvent ? ou quand un conseil de famille aurait statué sur mon sort, aller habiter près d'un tuteur inconnu ?

« Triste semaine, que je ne saurais oublier !